



Formation de sensibilisation aux réalités autochtones : Partie I

Le bilan de l'état de santé des Premières Nations et des Inuit indique des écarts marquants par rapport à l'ensemble de la population du Québec. Parmi les facteurs d'influence, certains experts identifient la sous-utilisation des services de santé et des services sociaux par ces populations. Cette situation s'explique, en partie, par la méconnaissance des réalités autochtones de la part des intervenants. Il y a urgence d'agir afin de rétablir la confiance des Premières Nations et des Inuit à l'égard du réseau de la santé et des services sociaux et, de ce fait, d'améliorer l'accès et la continuité des services qui leur sont offerts.

La formation de sensibilisation aux réalités autochtones a été entièrement développée sur la base d'une approche interculturelle, qui tient compte des perspectives autochtone et allochtone par le biais de témoignages éloquentes. Cette initiative du Secrétariat aux affaires autochtones et du ministère de la Justice du Québec s'inscrit dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuit.

Cette formation générale est accessible sur l'environnement d'apprentissage numérique (ENA). Elle est composée d'une introduction et de six modules pour une durée totale de sept heures. Dans le but de sensibiliser le plus grand nombre de personnes aux réalités autochtones, l'introduction et deux modules sont obligatoires pour l'ensemble des employés du RSSS d'ici le 31 mars 2022. Les quatre autres modules sont accessibles optionnellement.

Objectifs généraux de la formation :

- Déconstruire les mythes et les préjugés
- Favoriser une communication interculturelle fructueuse
- Mieux œuvrer auprès des membres des communautés autochtones



Modules obligatoires :

- Introduction (15 minutes)
- Module 1 - « Histoire et peuplement » (1 heure)
Objectif : prendre conscience des incidences des politiques d'assimilation sur les réalités contemporaines
- Module 6 - « Pratiques à adopter » (30 minutes)
Objectif : promouvoir les meilleures pratiques en matière de communication interculturelle

Durée : 1 h 45

Dans un second temps, un module complémentaire servant à contextualiser les pratiques à adopter au secteur de la santé et des services sociaux sera développé.

Cette formation constitue une première étape d'un continuum de formation continue visant à :

- sensibiliser l'ensemble des employés aux réalités autochtones;
- former les intervenants du RSSS interagissant directement avec les usagers autochtones à l'approche de sécurisation culturelle dans une perspective d'amélioration des pratiques et des interventions;
- soutenir les gestionnaires, les membres de la haute direction et le conseil d'administration dans l'implantation durable de la sécurisation culturelle au sein des établissements dans une perspective de gestion du changement sur le plan organisationnel et de la gouvernance.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le responsable des dossiers autochtones au sein de votre établissement.

